

## Projet de centrale électrique à Verberie : c'est non

Après huit semaines d'enquête publique, le commissaire-enquêteur a rendu ses conclusions. Il est contre le projet de centrale électrique.

Stéphanie Hancq | Publié le 12.03.2013



### Le projet de centrale électrique a été de nouveau retoqué lors d'une enquête publique, mettant probablement un point final à ce dossier. | (DR.)

Le commissaire-enquêteur a tranché : c'est non à la centrale de production électrique au gaz à Verberie. Cet avis a été rendu au terme d'une enquête publique de deux mois consacrée au Scot (schéma de cohérence territoriale) de la Plaine d'Estrées et de la Basse Automne. Ce document sert à fixer les projets pour les dix ans à venir pour les 25 communes de l'intercommunalité. La centrale en était l'un des points forts et c'est précisément ce point qui a été retoqué. Le projet proposé par Direct Energie prévoit deux cheminées de 56 m de haut, une capacité de production de 892 mégawatts pour une surface de 30 ha sur les hauts de la commune.

### 8 avis pour, 761 contre

Tout comme un grand nombre d'associations et d'instances de l'Etat, les habitants sont majoritairement contre (8 avis favorables sur 761). Seuls quelques élus et le maire de Verberie, Patrick Floury, sont pour la construction de la centrale. Ce dernier explique : « Cet avis défavorable n'engage que le commissaire-enquêteur. Toutefois, j'ai toujours dit que je suivrai les directives du gouvernement en matière énergétique et donc sa décision concernant le projet de centrale à Verberie. » De son côté, le commissaire explique dans son rapport que « la centrale impacterait de façon importante un corridor écologique essentiel ». Il argue également qu'elle « nuirait au tourisme », rappelle les risques de pollutions et le manque de retombées économiques. De quoi mettre un terme à près de quatre années de batailles judiciaires entre le maire de Verberie et l'association Pas de centrale en Basse Automne. « Nous sommes très satisfaits de cet avis. C'est l'occasion pour tout le monde de mettre un point final au dossier », commente Franck Deboise, le président. Cependant, si le dossier était malgré tout validé, sans tenir compte de l'avis du commissaire, « il serait automatiquement attaqué en justice par l'association », assure Franck Deboise.